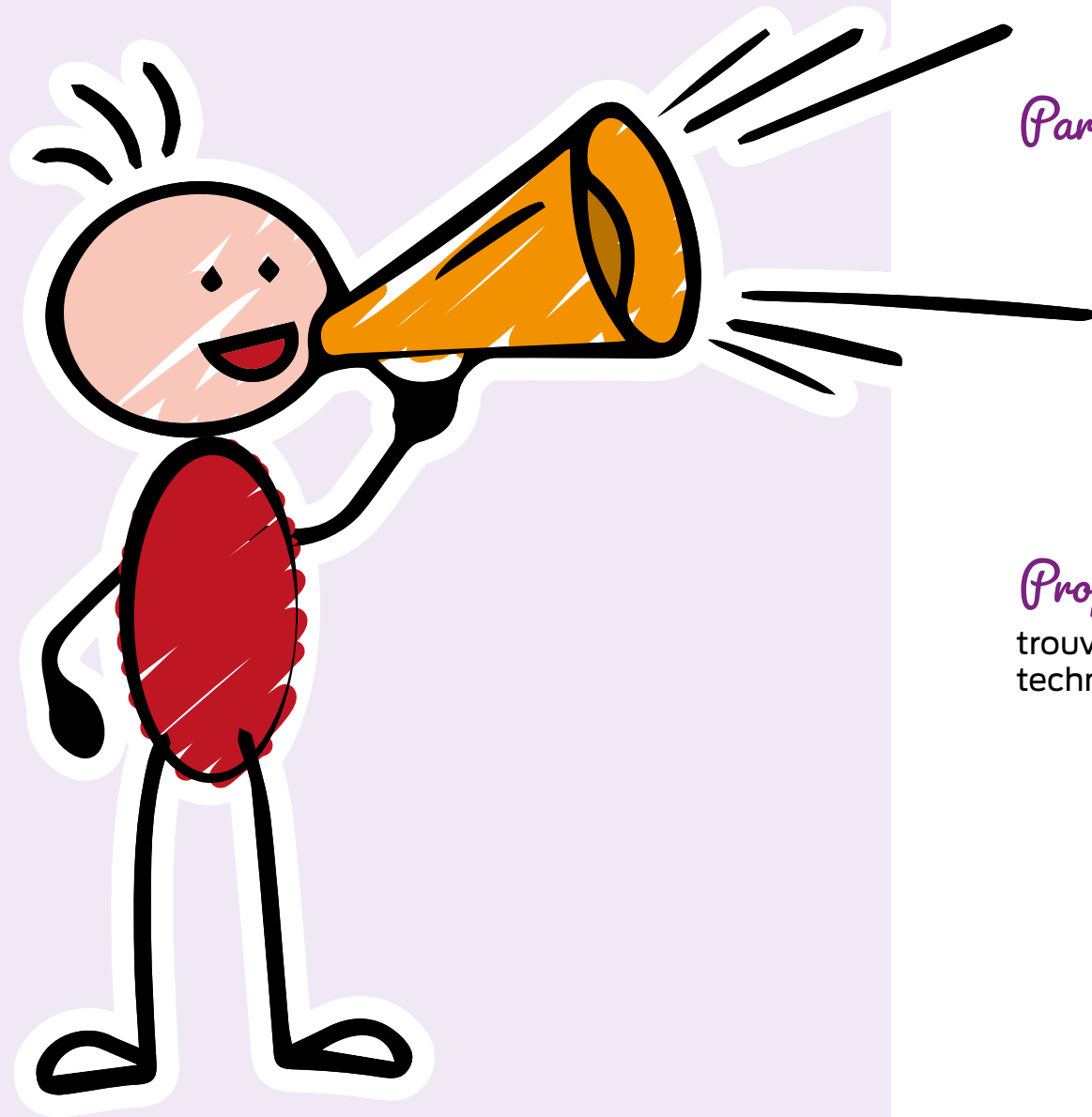


Tu as des idées
et des projets pour la Ville...
viens rejoindre le CMJ !



Etre élu au CMJ c'est...



Participer activement à la vie de Blagnac

Réfléchir et participer

avec d'autres jeunes élus à la vie de
ma commune

Proposer des idées,

trouver des solutions avec l'aide des élus, des
techniciens...

Représenter

la jeunesse blagnacaise

auprès des responsables locaux, en
donnant le point de vue des jeunes.

Etre candidat aux élections du CMJ

Qui ?

Tous les jeunes blagnacais nés entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2013

- ▶ De 11 à 14 ans, tu seras élu(e) par un vote
- ▶ De 15 à 16 ans, tu seras nommé(e) par tirage au sort

Si tu es né(e) entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2009

Remplis le formulaire, écris tes idées et tes projets pour pouvoir être nommé(e) et représenter les jeunes de 15 à 16 ans.



Comment ?

Il suffit de **remplir le formulaire de candidature** avec tes parents qui doivent le signer obligatoirement. Tu devras écrire tes projets au dos de celui-ci.

Ce formulaire sera envoyé aux jeunes blagnacais inscrits sur les listes électorales. Tu le trouveras dans les collèges, à la Direction jeunesse animations.

Il est disponible sur <https://www.mairie-blagnac.fr/ma-mairie/democratie-cooperative/conseil-municipal-des-jeunes>

Faire connaître ses idées et ses projets

Tu pourras faire campagne jusqu'au **8 mars 2025**. Un petit fascicule, le « Journal des élections », réunira l'ensemble des candidatures. Une vidéo présentera les candidats âgés de 11 à 14 ans.

Élections du CMJ :

les 11/14 votent

Qui vote ?

Les Blagnacais nés entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2013.

Où, quand et comment ?

Les élections se dérouleront :

lundi 10 et mardi 11 mars 2025
aux collèges Guillaumet et Mermoz.

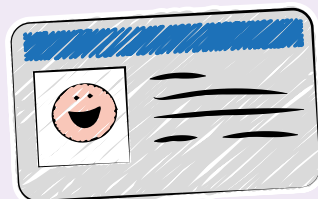
mercredi 12 de 8h à 12h15 dans
les collèges H. Guillaumet, J. Mermoz,
le Ferradou à Blagnac, collège Élisabeth
Deroche à Beauzelle et de 13h30 à 15h30
à la Salle des Caouecs.



Tu te présentes au bureau d'accueil.

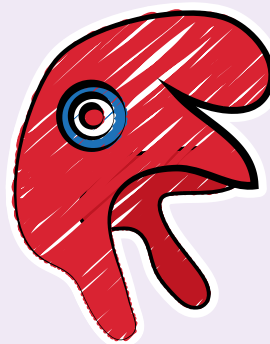
Tu prends un bulletin et une enveloppe, tu passes dans l'isoloir seul. Tu coches le ou les noms des candidats pour lesquels tu veux voter.

Tu mets ton bulletin de vote dans l'enveloppe. Tu te diriges vers le bureau de vote dont le numéro est indiqué sur ta carte électorale.



Tu te présentes avec ta pièce d'identité et/ou ta carte d'électeur. Après les vérifications d'usage, tu introduces ton bulletin dans l'urne.

Un assesseur tamponne ta carte d'électeur et un autre te fait signer la liste d'émargement.



**Ca y est, c'est fait !
Tu viens de voter !**

*Tu viens d'accomplir
ton devoir de jeune citoyen !*

Élections du CMJ :

Mode d'emploi

Pour qui faut-il voter ?

C'est un vote à bulletin secret !

Il y aura plusieurs candidats par tranche d'âge et tu devras cocher les noms des candidats pour lesquels tu veux voter. Cette opération se fait dans l'isoloir pour préserver le secret du vote.

Ta carte d'électeur est obligatoire ou une pièce d'identité.

Doit-on s'inscrire sur les listes électorales ?

Oui, si tu n'es pas scolarisé dans un des collèges de Blagnac et si tu n'as pas reçu ta carte d'électeur **avant la mi janvier**.

Pour t'inscrire sur les listes électorales,
En ligne sur le site de la ville :

<https://www.mairie-blagnac.fr/ma-mairie/democratie-cooperative/conseil-municipal-des-jeunes>

Comment se déroule le dépouillement ?

Dès que les votes sont arrêtés, à 15h30, les opérations de dépouillement commencent. Elles se font sous l'œil attentif du public.

Sont élus les candidats de chaque tranche d'âge qui ont obtenu le plus grand nombre de voix. En cas d'égalité entre deux candidats, c'est le plus âgé des deux qui est élu.

Quels sont les bulletins de vote qui ne comptent pas ?

Le bulletin sans enveloppe ou l'enveloppe sans bulletin trouvé dans l'urne.

Le bulletin qui ne comporte pas le nombre minimum ou maximum de candidats autorisés par tranche d'âge.

Le bulletin sur lequel se trouvent des annotations (dessin, gribouillage....).

Les résultats sont proclamés au terme du dépouillement. Ça y est, le nouveau Conseil municipal des jeunes de Blagnac est élu.

CMJ, comment ça marche ?

Assemblées plénières :

Les élus vont se mettre rapidement au travail. Dès la 1^{ère} assemblée plénière, se déroulera leur investiture en salle du Conseil Municipal, après une passation de pouvoir par les anciens du CMJ. Chaque nouvel élu présentera publiquement les projets qu'il souhaite mettre en œuvre ainsi que la composition des commissions thématiques. Les assemblées plénières sont présidées par Monsieur le Maire et l'adjoint au maire en charge de la Jeunesse. Il y en aura 1 à 2 par an.

Séminaires de formation :

Ce sont des journées ou demi-journées de formation qui permettent de découvrir le fonctionnement d'une mairie, le rôle des élus et des agents, les techniques de réunion, la méthodologie du projet et d'autres outils pour permettre aux élus de mener à bien leur mandat. Il y en aura 1 à 2 par an.

Réunions de coordination :

Elles permettent au CMJ et à l' élu délégué à la Jeunesse de partager les travaux en cours conduits dans les commissions, de les amender et d'échanger. Il y en aura 2 à 3 par an.

Réunions des commissions :

Ce sont des réunions thématiques, composées de 6 à 7 élus :

- ▶ Commission animation jeunesse
- ▶ Commission loisirs des jeunes
- ▶ Commission citoyenneté

Elles ont lieu tous les 15 jours en période scolaire.

Chaque commission définit ses objectifs, ses projets, ses propositions...



Direction jeunesse animations

Hôtel de Ville - 1, place des Arts

Coordinatrice du CMJ

Stéphanie Aldebert-Momméja

Pour tout renseignement 05 61 71 76 73

cmj@mairie-blagnac.fr